Je souhaite déposer un dossier ?

NON

- Aucun document n'est à transmettre.

OUI

Mon supérieur hiérarchique me transmet par courriel, le courrier de lancement de campagne destiné aux agents promouvables ainsi que ma fiche de proposition d'inscription correspondante, fournit par la DRH.

Je constitue mon dossier avec :

- Ma fiche de proposition d'inscription au tableau d'avancement
- L'état des emplois successifs (annexe C2bis) que je complète et signe*
- Le rapport d'activité et parcours professionnel (annexe C4), que je rédige et signe*
- Un organigramme fonctionnel et un organigramme hiérarchique
- Un curriculum vitae personnalisé

Mon supérieur hiérarchique :

- Rédige un rapport d'aptitude professionnelle (annexe C3), porte un avis à ma demande d'avancement, en concertation avec la direction de la structure, et me le fait signer*
- Vise* l'intégralité de mes documents (y compris l'annexe C2bis), hormis ma fiche d'inscription et mon curriculum vitae

La direction de ma structure :

- Vise* les deux rapports, l'annexe C3 et l'annexe C4,
- Me remet une copie de mon dossier complet, par l'intermédiaire de mon supérieur hiérarchique, par voie électronique ou en main propre
- Transmet mon dossier dématérialisé à la DRH dans les délais fixés.

* Visa via signature électronique possible